

Comment attirer les argentiers vers le secteur agricole ?

Des propositions de l'Association nationale des organisations professionnelles agricoles de Côte d'Ivoire*.

Des importants Fonds sont régulièrement injectés dans des programmes de développement sous forme de prêts non bancaires. Malheureusement, l'absence sur le terrain de professionnels du crédit capables d'en assurer une gestion efficace et sécurisée en réduisent l'efficacité. Ainsi, depuis le désengagement de l'Etat et la dissolution de la *Banque nationale de développement agricole* dans les années 90, les agriculteurs, livrés à eux-mêmes, ne trouvent plus de structures de financement pour couvrir leurs besoins de crédits familiaux ou professionnels.

Les financements publics à taux modérés mis en place il y a quelques années (Fonds Sociaux, Opérations clefs en mains), ont dû être arrêtés faute de ressources et à cause d'un niveau d'impayés inacceptable. Et pourtant, des centaines de milliards de francs vont aux paysans chaque année grâce à la vente de café, cacao, palmier, hévéa, coton, vivriers, bovins et ovins, volailles, etc.

D'où l'appel de l'ANOPACI aux banques, pour qu'elles s'impliquent davantage dans le milieu agricole, aussi bien en matière d'épargne, où il y a des gisements importants, que de prêts indispensables à la modernisation des exploitations. Confiante que l'agriculture ivoirienne peut investir raisonnablement pour peu qu'on lui en donne les moyens, elle a commandité une étude** visant à rechercher des formules de financement suffisamment sécurisées et rentables à court ou moyen terme pour recueillir l'adhésion des 'argentiers' (pouvoirs Publics, bailleurs de fonds, système bancaire) dans un pays encore sous-bancarisé.

Malgré les raisons invoquées par les banques commerciales pour expliquer leur méfiance envers le monde agricole - manque de rentabilité, insuffisan-

ce de ressources à moyen terme, risques propres au milieu agricole, absence de garanties - l'ANOPACI croit possible un rapprochement entre agriculteurs et banques traditionnelles pour un financement adapté aux besoins des paysans. Si l'on prend l'exemple des taux d'intérêt, véritable pomme de discorde entre les deux parties en ce sens que des taux à 18 ou 20 % sur des crédits moyen terme sont insupportables pour le monde rural, l'ANOPACI prône une action commune du milieu agricole et du secteur bancaire pour obtenir des pouvoirs publics et des bailleurs de fonds, une bonification de taux à 9 ou 10% selon certains critères. Cette formule, utilisée dans d'autres pays, se pratique aussi pour le financement de programmes de développement rural par des bailleurs extérieurs.

Pour ce qui est des revenus, la plupart des agriculteurs ivoiriens ne peuvent se permettre des emprunts d'un ou plu-

Des garde-fous pour combattre la méfiance des banques

sieurs millions de francs pour édifier un bâtiment, acheter un attelage, planter plusieurs hectares de palmier ou d'hévéa, s'offrir une fourgonnette, creuser un forage ou acquérir une motopompe. Des subventions à destination des petits paysans seraient indispensables pour lutter contre la pauvreté en milieu rural. Il faudrait également tenir compte de cette agriculture plus compétitive qui peut avoir un effet d'entraînement sur l'ensemble de la population rurale.

La meilleure des garanties, les banquiers le savent bien, c'est la qualité de l'entreprise financée et la moralité des emprunteurs. Dans ce domaine, le projet prévoit quelques garde-fous : étude



X. Leroy - ORSTOM

prévisionnelle sérieuse faite par des conseillers habilités, obligation de suivi de gestion pendant 3 ans, avis d'une commission mixte régionale composée majoritairement d'exploitants agricoles de la région, autonomie de décision des banques, etc.

Certaines pratiques à l'efficacité éprouvée seront conservées. C'est par exemple la nécessité d'un minimum d'autofinancement et d'une épargne préalable à un niveau raisonnable, n'excluant pas le plus grand nombre. Des précautions sont aussi prévues pour vérifier la stabilité de l'outil de production. Ainsi, à défaut de terres en propriété, une attestation d'occupation paisible et durable certifiée par l'autorité administrative sera demandée.

Le système prévoit en outre un partage du risque d'impayés entre l'organisme prêteur et un Fonds de garantie alimenté par les pouvoirs publics et des bailleurs de fonds. Soucieuse de faire adhérer le plus grand nombre de partenaires à cette proposition, l'ANOPACI a multiplié les contacts auprès des banques commerciales, des sociétés financières décentralisées, de la Caisse d'épargne et des chèques postaux, du ministère de l'agriculture et de la *Banque centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest* qui suit ces travaux avec attention. Reste à trouver des bailleurs pour la dotation initiale du Fonds de garantie et à obtenir le soutien des pouvoirs publics pour expérimenter le projet. ■

* Contact : **Séraphin Biatchon**. Email : popa@afnet.net
** Étude menée avec la collaboration de **Bernard Ganachaud**, retraité du Crédit Agricole français, en partenariat avec l'AFDI (Agriculteurs Français et développement international) et l'Inter-Réseaux.